

L'Hyper !

N°236/07

15 mars 2007

12 pages

Cfdt
des choix. des actes
Coordination Carrefour

GARDONS LES YEUX OUVERTS



**Résultats négociations
annuelles obligatoires
15 mars 2007**

Les chiffres clés de Carrefour

En milliards d'euros

Chiffre d'affaires
73,06 **+6,4%** 77,90

Résultat net des activités poursuivies
part du groupe



* A taux de change constant

• Les Echos • / Source : Carrefour

Sommaire et indices

▼ NAO 15 mars 2007

Sommaire et indices page 03

Proposition de la direction page 04

▼ Augmentation de salaire

Carrefour France page 06

Continent 2001 page 07

▼ Grille de salaire

Carrefour France page 08

Continent 2001 page 07

▼ Augmentation de salaire an

Carrefour France 2003 à 2007 page 10

Continent 2001 2003 à 2007 page 11



L'équipe de négociateurs CFDT

"Le sentiment d'avoir été jusqu'au bout des possibilités de négociation de la direction"

☐ INTERSYNDICALE

Alors que la direction cloturait la négociation considérant qu'elle n'avait plus rien à proposer. La CFDT et FO, pour une fois d'accord, proposent à toutes les organisations d'adopter une position commune.

Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise les organisations syndicales CFDT, FO, CGT, CFTC, CAT, CGC demandent une interruption de séance et se concertent.

Après accord entre elles sur une proposition d'amélioration de la grille, elles reviennent devant la direction. Par la voix de Serge Corfa DSN CFDT elles demandent à la direction d'améliorer sa proposition sur la grille de salaire. Après une attente assez longue pendant lequel la DRH demande à la direction générale un mandat pour aller au delà des taux prévus elle revient enfin à la table des négociations et propose une dernière augmentation dont vous trouverez ci-joint le détail.

A votre demande les négociateurs CFDT ont mis le paquet sur les salaires, particulièrement les plus bas. Ceci a pour conséquence des propositions sociales très décevantes.

Vous constaterez à l'aide des tableaux ci-joint que cette augmentation est la plus importante des dernières années. Suffira t-elle aux salariés, ils vous appartient de les consulter conformément aux engagements CFDT.

Où la CFDT signe ou elle appelle à un arrêt de travail le 6 avril dans des conditions et pour des revendications qu'ils restent à définir.

Aucune organisation n'a signé l'accord, toutes consultent leurs délégués. Si aucun syndicat ne signe ces augmentations deviennent caduques.

Le dernier délai pour une réponse est fixée au 30 mars 2007.

Propositions de la direction

La délégation CFDT donnera un avis après consultation des salariés et des délégués syndicaux CFDT des magasins.

Cette consultation a lieu du 17 au 27 mars 2007

Les délégués syndicaux se réunissent le 29 mars.

Ce n'est donc qu'après ces consultations que la direction connaîtra la position définitive de la CFDT

Salaires

Les Grilles de Salaires de Référence Carrefour et Continent 2001 sont augmentées de :

Niveau IA, IB, IIA

3,20%

1 % à compter du 1er mars 2007 et 2,20% au 1er juillet 2007

Autres niveaux IIB à VB

2,20%

1 % à compter du 1er mars 2007 et 1,20% au 1er octobre 2007

Réunion annuelle de réflexion

Le thème retenu dans le cadre de la réunion annuelle de réflexion telle que prévue par le paragraphe 2 de l'article 2 de l'Accord Carrefour du 14 janvier 2002, lequel fixe également la composition des délégations, sera pour 2007

Classification des Emplois

Modulation

Les conditions définies en 2005 et 2006 de façon transitoire sont reconduites pour un an .

La modulation pour les salariés hors îlots est limité à +/-4 heures.

«La durée hebdomadaire du travail peut varier dans une plage de plus ou moins 6 heures par rapport à l'horaire moyen de référence.»

Pour les salariés qui pratiquent la modulation et qui ne bénéficient pas des horaires îlots ou de toute autre formule d'auto organisation de leurs horaires par un groupe de salariés, **la durée hebdomadaire du travail peut varier dans une plage de plus 4 heures et moins 4 heures par rapport à l'horaire moyen de référence.»**

Si en cours de période de décompte annuel, le nombre d'heures excédentaires effectué par un salarié lui permet la prise d'une journée entière de repos, cette journée, prise à sa demande avec l'accord de son responsable, vient en déduction de l'excédent constaté sans tenir compte de la limite inférieure de la modulation.

Cette journée de repos prise est comptabilisée sur la « base contrat » théorique journalière du salarié concerné (soit une base 7 heures pour un salarié à temps complet).

La présente disposition est modifiée pour la période de décompte annuel 15 mai 2007 – 13 mai 2008.

Suivi de la mise en oeuvre des accords

La commission de suivi se réunira à l'initiative de la Direction, deux fois pendant l'année 2007.

Les thèmes suivant seront abordés :

- **Techniciens Service Après Vente**
- **Vendeurs de produits et de services**

Fond de Solidarité

Bénéficie de ce fond tous les salariés en difficultés passagère en raison de graves problèmes financiers, liés à des facteurs personnels ou extérieurs .

Si en fin d'année, l'intégralité de la dotation n'avait pas été utilisé, le montant restant viendrait en complément de la dotation l'année civile suivante.

Le montant maximum affecté au fonds de solidarité Carrefour est porté à **200 000,00 euros**

2007	200000,00€	
2006	150000,00€	Utiliser à 100%
2005	125000,00€	Utiliser à 100%
2004	125000,00€	Utiliser partiellement
2003	125000,00€	Utiliser partiellement
2002	100000,00€	Utiliser partiellement

Commission Formation professionnelle

Il est créé une commission Formation

Elle est composée de 4 membres par organisation syndicale. Elle se réunit 4 fois par année civile

Prévoyance

Les dérives de dépenses de santé au cours des dernières années nous ont amenés avec la commission prévoyance à mettre en oeuvre des mesures d'aménagements des garanties et des cotisations, pour préserver la pérennité des cotisations.

Dans ce contexte et ce, dans le cadre d'une législation constante Carrefour prend les engagements suivants pour l'année 2007/

- l'ensemble de nos taux de cotisations frais médicaux et prévoyance resteront inchangés

- le niveau des prestations fourni par notre organisme de prévoyance restera identique.

Le Compte épargne temps

Possibilités de transfert des fonds du PEG et du PERCO pour permettre de racheter des cotisations vieillesse.

Alimentation du compte :

En fin de décompte annuel, les droits restant font l'objet d'un traitement de fin de période. Le résultat de ce traitement donnera lieu, si le salarié le souhaite, à l'alimentation du Compte Epargne Temps.

Le total de jours crédités ou débités ne peut excéder 10 jours ouvrés par an sous réserve des dispositions légales en matière de congés payés.

Le compteur du Compte Epargne Temps ne peut en aucun cas être négatif.

A partir de 2007 possibilité pour les salariés d'épargner 15 jours

L'accord de 2007 comporte très peu de mesures sociales.

Il reporte à 2008 les mesures possibles sur les classifications et les temps partiels.

La direction a principalement proposée des mesures sur les salaires.

Est-ce suffisant ?

A vous de le dire !

Seniors

Dispositions relatives aux salariés seniors âgés de 55 ans et plus

Pour les employés ouvriers et agents de maîtrise âgés de 55 ans et plus, qui souhaite réduire leurs temps de travail et passer à temps partiel, le dispositif suivant est mis en place

Les salariés à temps complet qui choisissent une base hebdomadaire de 28 heures de travail effectif bénéficieront du paiement d'un forfait de **750 € brut par an payable avec la paie de décembre. (au lieu de 500 euros).**

Les salariés à temps complet qui choisissent une base hebdomadaire de 21 heures de travail effectif bénéficieront du paiement d'un forfait de **1500 € brut par an payable avec la paie de décembre. (au lieu de 1000 euros).**

Ces montants seront versés jusqu'au départ à la retraite à taux plein. Ils seront proratisés la première année et la dernière année en fonction du nombre de mois passés à temps partiel.

Seniors passant à temps partiel

Taux horaire	Contrat	Mois	Salaire mensuel	Perte mois	Perte an	Compensation Carrefour
8,75€	35	151,66	1326,98€			
8,75€	28	121,32	1061,59€	-265,40€	-3184,76€	750,00€
8,75€	21	90,993	796,19€	-530,79€	-6369,51€	1500,00€

Temps partiel à temps complet ?

Expérimentation puis démultiplication, si bilan positif, de la possibilité pour une salariée à temps partiel à 30 heures de passer à 35 heures en acceptant de travailler dans un autre rayon 5 heures.

Mise en place du test le 1er septembre 2007

Démultiplication sur l'ensemble des magasins le 1er mars 2008.

Une mesure, si la direction joue honnêtement le jeu, qui peut permettre l'accès au travail à temps complet!!

4 tests pendant 6 mois

Salarié dont la base horaire contractuelle hebdomadaire est égale à 30 heures de travail effectif

A titre transitoire pour une période allant du 1er septembre 2007 au 28 février 2008 il est convenu ce qui suit:

Un test sera réalisé dans 4 magasins pour permettre aux salariés à temps partiel dont l'horaire hebdomadaire contractuelle est égale à 30 heures de travail effectif de bénéficier d'une revalorisation temporaire de leur base horaire contractuelle hebdomadaire à 35 heures, selon les conditions suivantes:

La direction des magasins définira préalablement le nombre d'heure nécessaires par rayon en fonction de l'activité pouvant être travaillés par les salariés du magasin volontaires dans le cadre de ce test et le portera à la connaissance des salariés par affichage au plus tard le 1er juillet 2007.

Les salariés qui souhaiteront porter leur base hebdomadaire contractuelle de 30 heures à 35 heures en effectuant ce complément d'heures sur un autre rayon ou service du magasin, devront se porter volontaire auprès de leur hiérarchie au plus tard le 1er août 2007.

Sont exclus de ce test les salariés

- ne relevant pas du régime général de la sécurité sociale,

- bénéficiant d'un contrat d'alternance

- relevant d'un régime de pré-retraite progressive ou de mi-temps thérapeutique

- et les étudiants titulaires d'une carte d'étudiant.

La direction du magasin examinera l'ensemble des demandes et décidera de répondre favorablement ou pas en fonction des critères suivants:

Le complément d'heure devra être réalisé sur un ou des emplois de niveau équivalent ou inférieur du salarié volontaire et sera rémunéré au taux horaire d'origine applicable au salarié.

- le complément d'heures devra être compatible avec les horaires de travail du salarié.

- en cas de nombre de volontaire supérieur au besoin d'heure défini par la direction du magasin, une priorité sera donné aux salariés les plus anciens et en fonction de la situation familiale.

Ces critères pourront être amené à évoluer en fonction du suivi du texte.

Les salariés volontaires dont la demande sera acceptée par la direction se verront proposer la signature d'un avenant à durée déterminée du 1er septembre 2007 au 28 février 2008 portant de 30 heures à 35 heures leur base hebdomadaire contractuelle.

Il est expressément convenu qu'au terme de cette période d'essai l'avenant à durée déterminée signé par les salariés cessera de produire ces effets.

Un suivi de ce test sera réalisé par la direction des magasins concernés, la direction des relations sociales et une délégation composée d'un représentant par organisation syndicale et un bilan trimestriel sera présenté au CCE.

Démultiplication

A l'issue de ce texte si le bilan est positif une démultiplication sur l'ensemble des magasins sera proposée à la commission de suivi à compter de mars 2008.

AUGMENTATION DE SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Carrefour France

Niveau IA IB IIA

+ 3,2%

1% au 1er mars,
2,2% au 1er juillet

Niveau IIB et suivants

+ 2,2%

1% au 1er mars,
1,2% au 1er octobre

L'augmentation
moyenne de salaire an-
nuelle pour une caissière
niveau II sera de

+ 2,17%

Cette différence s'ex-
plique par l'étalement
de l'augmentation tout
au long de l'année.

Le pouvoir d'achat !

L'inflation prévisible
est de + 1,5%.

L'intéressement 2ème
semestre 2006 que
vous touchez en 2007
représente 1,16% du
salaire brut (national +
local) 20 magasins ne
toucheront un intéres-
sement magasin.

Vous toucherez de plus
en août 2007 une partie
de l'intéressement
2007.

La participation 2006
payée en 2007 est de
5,14%

Gain annuel brut pour un niveau I B

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2006	2007	Différence
Janvier	1 234,21€	1 264,47€	30,26€
Février	1 234,21€	1 264,47€	30,26€
Mars	1 246,96€	1 277,21€	30,25€
Avril	1 246,96€	1 277,21€	30,25€
Mai	1 246,96€	1 277,21€	30,25€
Juin	1 254,92€	1 277,21€	22,29€
Juillet	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Août	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Septembre	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Octobre	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Novembre	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Décembre	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
13e mois	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Prime vacances	627,46€	638,61€	11,15€
TOTAL	16 904,77€	17 417,48€	512,71€

512,71 € brut_{3363,09 F}

Gain annuel brut pour un niveau II B

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2006	2007	Différence
Janvier	1 296,32€	1 326,58€	30,26€
Février	1 296,32€	1 326,58€	30,26€
Mars	1 309,07€	1 339,32€	30,25€
Avril	1 309,07€	1 339,32€	30,25€
Mai	1 309,07€	1 339,32€	30,25€
Juin	1 315,43€	1 339,32€	23,89€
Juillet	1 315,43€	1 339,32€	23,89€
Août	1 315,43€	1 339,32€	23,89€
Septembre	1 315,43€	1 339,32€	23,89€
Octobre	1 315,43€	1 355,25€	39,82€
Novembre	1 326,58€	1 355,25€	28,67€
Décembre	1 326,58€	1 355,25€	28,67€
13e mois	1 326,58€	1 355,25€	28,67€
Prime vacances	657,72€	669,66€	11,95€
TOTAL	17 734,46€	18 119,06€	384,61€

384,61 € brut_{2522,88 F}

*Le gain pour les salariés dont les salaires sont au dessus de la grille
est plus important.*

AUGMENTATION DE SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Continent 2001

Niveau IA IB IIA

+ 3,2%

1% au 1er mars,
2,2% au 1er juillet

Niveau IIB et suivants

+ 2,2%

1% au 1er mars,
1,2% au 1er octobre

+ 1% au 1er septembre
rattrapage de la
grille Carrefour

En réalité l'augmenta-
tion de salaire annuelle
pour une caissière ni-
veau II sera de

+ 3,23%

L'inflation prévisible
est de + 1,5%.

L'intéressement 2ème
semestre 2006 que
vous touchez en 2007
représente 1,16% du
salaire brut (national +
local) 20 magasins ne
toucheront un intéres-
sement magasin.

Vous toucherez de plus
en août 2007 une partie
de l'intéressement
2007.

La participation 2006
payée en 2007 est de
5,14%

Vous bénéficiez de
plus une journée de
RTT dans le cadre des
accords de rattrapage.

Gain annuel brut pour un niveau I B

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2006	2007	Différence
Janvier	1 216,78€	1 264,47€	47,69€
Février	1 216,78€	1 264,47€	47,69€
Mars	1 235,81€	1 277,21€	41,40€
Avril	1 235,81€	1 277,21€	41,40€
Mai	1 235,81€	1 277,21€	41,40€
Juin	1 254,92€	1 277,21€	22,29€
Juillet	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Août	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Septembre	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Octobre	1 254,92€	1 305,87€	50,95€
Novembre	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Décembre	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
13e mois	1 264,47€	1 305,87€	41,40€
Prime vacances	627,46€	638,61€	11,15€
TOTAL	16 836,46€	17 417,48€	581,02€

581,02 € brut 3811,24 F

Gain annuel brut pour un niveau II B

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2006	2007	Différence
Janvier	1 238,99€	1 283,58€	44,59€
Février	1 238,99€	1 283,58€	44,59€
Mars	1 251,74€	1 296,42€	44,68€
Avril	1 251,74€	1 296,42€	44,68€
Mai	1 251,74€	1 296,42€	44,68€
Juin	1 261,29€	1 296,42€	35,13€
Juillet	1 261,29€	1 296,42€	35,13€
Août	1 261,29€	1 296,42€	35,13€
Septembre	1 274,03€	1 309,38€	35,35€
Octobre	1 274,03€	1 325,10€	51,07€
Novembre	1 283,58€	1 325,10€	41,52€
Décembre	1 283,58€	1 325,10€	41,52€
13e mois	1 283,58€	1 325,10€	41,52€
Prime vacances	630,65€	648,21€	17,56€
TOTAL	17 046,52€	17 603,65€	557,14€

557,14 € brut 3654,60 F

Le gain pour les salariés dont les salaires sont au dessus de la grille est plus important.

GRILLE DE SALAIRE 2007

Carrefour hypermarchés SAS (1% + 2,2% et 1,2%)

1 % au 1er mars 2007

Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+1%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
I A	7,87€	7,96€	8,36€	292,53€	1 267,65€
I B	7,94€	8,02€	8,42€	294,71€	1 277,21€
II A	7,88€	7,96€	8,36€	292,49€	1 267,65€
II B	8,33€	8,41€	8,83€	309,19€	1 339,32€
III A	8,30€	8,38€	8,80€	308,08€	1 334,54€
III B	8,89€	8,98€	9,43€	329,97€	1 430,10€
IV A	9,28€	9,37€	9,84€	344,45€	1 492,21€
IV B	9,86€	9,96€	10,46€	365,98€	1 586,16€
V	10,45€	10,55€	11,08€	387,88€	1 680,13€
VPS	7,62€	7,70€	8,09€	283,15€	1 226,25€
II C	8,52€	8,61€	9,04€	316,24€	1 371,17€
IV C	10,05€	10,15€	10,66€	373,03€	1 616,42€



2,2 % au 1er juillet 2007

Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+ 2,2 %	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
I A	7,96€	8,14€	8,55€	299,15€	1 296,32€
I B	8,02€	8,20€	8,61€	301,20€	1 305,87€
II A	7,96€	8,14€	8,55€	299,15€	1 296,32€



1,2 % au 1er octobre 2007

Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+ 1,2%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
II B	8,41€	8,51€	8,94€	312,90€	1 355,25€
III A	8,38€	8,48€	8,91€	311,77€	1 350,47€
III B	8,98€	9,09€	9,54€	333,93€	1 447,61€
IV A	9,37€	9,48€	9,95€	348,39€	1 509,72€
IV B	9,96€	10,08€	10,58€	370,37€	1 605,27€
V	10,55€	10,68€	11,22€	392,53€	1 700,83€
VPS	7,70€	7,79€	8,18€	286,23€	1 240,59€
II C	8,61€	8,71€	9,14€	320,04€	1 387,10€
IV C	10,15€	10,27€	10,79€	377,51€	1 635,53€

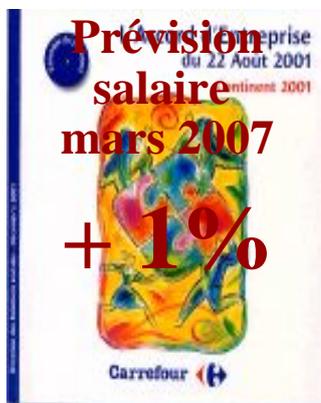


Grille de salaire définitive

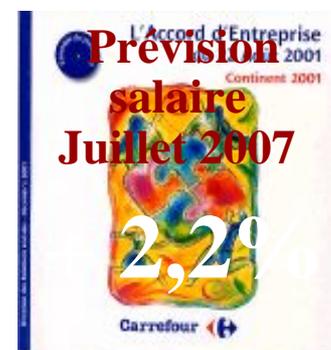
Pour la détermination du salaire mensuel forfait pause inclus, la formule suivante est appliquée : Taux horaire hors forfait pause X 151,67 (arrondi à 2 décimales) X 1,05 (arrondi à 2 décimales).

GRILLE DE SALAIRE 2007

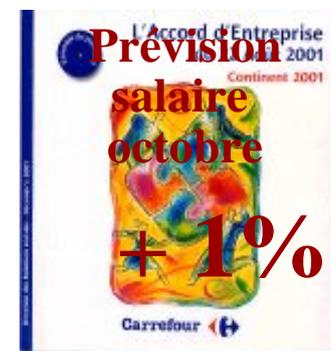
Continent 2001 France (1% + 2,2% et 1,2%) + 1% rattrapage



Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+ 1%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
I A	7,87€	7,96€	8,36€	292,53€	1 267,65€
I B	7,94€	8,02€	8,42€	294,71€	1 277,21€
II A	7,88€	7,96€	8,36€	292,49€	1 267,65€
II B	8,06€	8,14€	8,55€	299,17€	1 296,42€
III A	8,08€	8,16€	8,31€	290,85€	1 299,64€
III B	8,52€	8,61€	8,69€	304,15€	1 370,41€
IV A	8,85€	8,94€	9,03€	316,05€	1 423,49€
IV B	9,27€	9,36€	9,83€	344,08€	1 491,04€
V	9,78€	9,88€	10,37€	363,01€	1 573,07€
VPS	7,62€	7,70€	8,08€	282,84€	1 225,65€
II C	8,25€	8,33€	8,75€	306,22€	1 326,98€
IV C	9,49€	9,58€	10,06€	352,25€	1 526,43€



Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+ 2,2%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
I A	7,96€	8,14€	8,54€	298,97€	1 296,32€
I B	8,02€	8,20€	8,61€	301,20€	1 305,87€
II A	7,96€	8,14€	8,54€	298,97€	1 296,32€



Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+ 1%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
I A	7,96€	8,14€	8,54€	298,97€	1 296,32€
I B	8,02€	8,20€	8,61€	301,20€	1 305,87€
II A	7,96€	8,14€	8,54€	298,97€	1 296,32€
II B	8,14€	8,22€	8,63€	302,16€	1 309,38€
III A	8,16€	8,24€	8,31€	290,85€	1 312,63€
III B	8,61€	8,69€	8,69€	304,15€	1 384,11€
IV A	8,94€	9,03€	9,03€	316,05€	1 437,72€
IV B	9,36€	9,46€	9,93€	347,52€	1 505,95€
V	9,88€	9,98€	10,48€	366,64€	1 588,80€
VPS	7,70€	7,70€	8,09€	282,98€	1 226,25€
II C	8,33€	8,42€	8,84€	309,28€	1 340,25€
IV C	9,58€	9,68€	10,16€	355,77€	1 541,69€



Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+ 1,2%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
II B	8,22€	8,32€	8,74€	305,78€	1 325,10€
III A	8,24€	8,34€	8,76€	306,54€	1 328,38€
III B	8,69€	8,80€	9,24€	323,24€	1 400,72€
IV A	9,03€	9,14€	9,59€	335,76€	1 454,97€
IV B	9,46€	9,57€	10,05€	351,69€	1 524,02€
V	9,98€	10,10€	10,60€	371,04€	1 607,87€
VPS	7,70€	7,79€	8,18€	286,37€	1 240,97€
II C	8,42€	8,52€	8,94€	312,99€	1 356,33€
IV C	9,68€	9,80€	10,29€	360,04€	1 560,19€

Il y a toujours une différence de centimes avec la grille de la direction

Augmentation de salaire Carrefour et Continent 2001

pour un niveau II B (2003 à 2007)

CARREFOUR



Niveau II B	2003 en €	2003 en F	2004 en €	2004 en F	2005 en €	2005 en F	2006	2006 en F	2007	2007 en F
janvier	1 237,15€	8 115,17F	1 251,74€	8 210,88F	1 270,85€	8 336,23F	1 296,32€	8 503,30F	1 326,58€	8 701,79F
février	1 237,15€	8 115,17F	1 251,74€	8 210,88F	1 270,85€	8 336,23F	1 296,32€	8 503,30F	1 326,58€	8 701,79F
mars	1 243,77€	8 158,60€	1 264,47€	8 294,38F	1 283,58€	8 419,73F	1 309,07€	8 586,94F	1 339,32€	8 785,36F
avril	1 243,30€	8 155,51F	1 264,47€	8 294,38F	1 283,58€	8 419,73F	1 309,07€	8 586,94F	1 339,32€	8 785,36F
mai	1 243,30€	8 155,51F	1 264,47€	8 294,38F	1 283,58€	8 419,73F	1 309,07€	8 586,94F	1 339,32€	8 785,36F
juin	1 243,30€	8 155,51F	1 264,47€	8 294,38F	1 289,96€	8 461,58F	1 315,43€	8 628,66F	1 339,32€	8 785,36F
juillet	1 243,30€	8 155,51F	1 264,47€	8 294,38F	1 289,96€	8 461,58F	1 315,43€	8 628,66F	1 339,32€	8 785,36F
août	1 243,30€	8 155,51F	1 264,47€	8 294,38F	1 289,96€	8 461,58F	1 315,43€	8 628,66F	1 339,32€	8 785,36F
septembre	1 243,30€	8 155,51F	1 264,47€	8 294,38F	1 289,96€	8 461,58F	1 315,43€	8 628,66F	1 339,32€	8 785,36F
octobre	1 251,74€	8 210,88F	1 270,85€	8 336,23F	1 289,96€	8 461,58F	1 315,43€	8 628,66F	1 355,25€	8 889,86F
novembre	1 251,74€	8 210,88F	1 270,85€	8 336,23F	1 296,32€	8 503,30F	1 326,58€	8 701,79F	1 355,25€	8 889,86F
Décembre	1 251,74€	8 210,88F	1 270,85€	8 336,23F	1 296,32€	8 503,30F	1 326,58€	8 701,79F	1 355,25€	8 889,86F
13e mois	1 251,74€	8 210,88F	1 270,85€	8 336,23F	1 296,32€	8 503,30F	1 326,58€	8 701,79F	1 355,25€	8 889,86F
1/2 vacances	621,65€	4 077,76F	632,24F	4 147,19F	644,98€	4 230,79F	657,72€	4 314,33F	669,66€	4 392,68F
TOTAL	16 806,48€	110 243,29F	17 070,41€	111 974,52F	17 376,18€	113 980,27F	17 734,46€	116 330,40F	18 119,06€	118 853,24F
Différence	288,68€	1 893,59F	263,93€	1 731,23F	305,78€	2 005,75F	358,28€	2 350,13F	384,61€	2 522,84F
% d'augmenta	1,75%		1,57%		1,79%		2,06%		2,17%	

CONTINENT 2001



Niveau II B	2003 en €	2003 en F	2004 en €	2004 en F	2005 en €	2005 en F	2006 en €	2006 en F	2006 en €	2006 en F
janvier	1 142,42€	7 493,78F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 242,00€	8 146,99F	1 283,58€	8 419,73F
février	1 142,42€	7 493,78F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 242,00€	8 146,99F	1 283,58€	8 419,73F
mars	1 142,42€	7 493,78F	1 172,10€	7 688,47F	1 213,52€	7 960,17F	1 251,74€	8 210,88F	1 296,42€	8 503,95F
avril	1 152,99€	7 563,12F	1 183,26€	7 761,68F	1 213,52€	7 960,17F	1 251,74€	8 210,88F	1 296,42€	8 503,95F
mai	1 152,99€	7 563,12F	1 183,26€	7 761,68F	1 213,52€	7 960,17F	1 251,74€	8 210,88F	1 296,42€	8 503,95F
juin	1 152,99€	7 563,12F	1 183,26€	7 761,68F	1 219,88€	8 001,89F	1 261,29€	8 273,52F	1 296,42€	8 503,95F
juillet	1 164,15€	7 636,32F	1 183,26€	7 761,68F	1 219,88€	8 001,89F	1 261,29€	8 273,52F	1 296,42€	8 503,95F
août	1 164,15€	7 636,32F	1 183,26€	7 761,68F	1 219,88€	8 001,89F	1 261,29€	8 273,52F	1 296,42€	8 503,95F
septembre	1 164,15€	7 636,32F	1 194,41€	7 834,82F	1 232,63€	8 085,52F	1 274,03€	8 357,09F	1 309,38€	8 588,99F
octobre	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 232,63€	8 085,52F	1 274,03€	8 357,09F	1 325,10€	8 692,06F
novembre	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 238,99€	8 127,24F	1 283,58€	8 419,73F	1 325,10€	8 692,06F
Décembre	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 238,99€	8 127,24F	1 283,58€	8 419,73F	1 325,10€	8 692,06F
13e mois	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 238,99€	8 127,24F	1 283,58€	8 419,73F	1 325,10€	8 692,06F
vacances	288,25€	1 890,78F	390,48€	2 561,35F	487,95€	3 200,76F	630,65€	4 136,76F	648,21€	4 251,98F
TOTAL	15 355,33€	100 724,35F	15 820,57€	103 776,11F	16 371,92€	107 392,77F	17 052,54€	111 857,30F	17 603,65€	115 472,38F
Différence	567,43€	3 722,08F	465,24€	3 051,76F	551,36€	3 616,66F	680,61€	4 464,53F	551,12€	3 615,08F
% d'augmentat	3,84%		3,03%		3,49%		4,16%		3,23%	



Négociations 2007

Consultation des salariés

*Etes vous pour ou contre la signature de l'accord
que propose la direction Carrefour pour 2007.*

POUR CONTRE

Votre réponse est importante et vous engage.

Si vous répondez contre la CFDT vous demande de participer à un arrêt de travail pour obtenir des améliorations plus importantes que celles que prévoit cet accord. Vous acceptez de participer à une grève nationale reconductible **le vendredi 6 avril 2007** (cette date et les modalités de cette action pouvant être modifiées particulièrement pour permettre une convergence syndicale).

Cette position vous impose de prendre une véritable décision face aux propositions de la direction. Elle oblige à avoir derrière soit des salariés motivés. Il faut redonner un véritable sens à l'action syndicale pour déboucher sur des résultats concrets et rassembler le maximum de salariés. Les actions de 2005 qui ont permis d'obtenir un intéressement et des hausses de salaire comme l'action contre le CPE qui a permis son retrait sont nos exemples d'action réussie.

Si vous répondez pour vous décidez que nous devons signer cet accord. Il faut redonner un véritable sens à un accord et à sa signature, il y a une différence entre l'acceptable et l'intolérable. Vous avez le droit de juger que cet accord ne vaut pas une grève et de vouloir bénéficier des points obtenus même si insuffisants. Une signature est donc nécessaire.

Quelque soit votre décision les délégués CFDT continueront à défendre et populariser leur plate forme revendicative: **dans les magasins**, l'amélioration des conditions de travail, le respect des salariés, un management plus humain, **au national** une amélioration de la rémunération par tous les moyens possibles dont la carte "salarié" avec la remise sur achat, l'extension et la revalorisation du chèque déjeuner, le niveau C pour tous, l'augmentation des contrats à temps partiel et une véritable formation professionnelle pour assurer notre avenir.

La participation aux bénéfices doit être renégociée pour permettre aux salariés de mieux bénéficier de la répartition des richesses de l'entreprise.

Je suis d'accord sur ces principes et j'y adhère

OUI NON

Nom (facultatif) :

Magasin, Service :

Du 17 au 27 mars 2007

**la CFDT consulte
les salariés**

le 29 mars 2007 à 10 h

**Rendez-vous des
délégués syndicaux
CFDT**

UD CFDT de l'Essonne

**12, place des terrasses de
l'Agora**

**La gazette des délégués
CFDT Carrefour**

L'Hyper !